



## CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018

**Présents:** **BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président**  
**NORI Enrico, JUPRELLE Isabelle, MARCQ Sébastien, DEGLIN Joëlle,**  
**Echevin(e)s**  
**SOOLS Nicolas, Président du CPAS**  
**DOMBARD André, VENDY Etienne, MARCK Christophe, DEGEE Arthur,**  
**MARTIN Guy, LAINERI Ricardo, JAMAGNE Marc, FELIX Jonathan,**  
**JAMART Hubert, DENOOZ Anne-Lyse, ANDRE Brigitte, DUMONT**  
**Myriam, DEBOR Olivier, Conseillers(ères)**  
**FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire**

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h05.

### **SÉANCE PUBLIQUE**

#### **1- VALIDATION DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2018**

Le Directeur général donne connaissance à l'assemblée de l'Arrêté 324289 du Gouverneur, en date du 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018. Un recours a été introduit, il a été déclaré recevable mais non fondé. Cet arrêté du Gouverneur constitue donc la notification prévue à l'article L4146-13 du CDLD. Sont proclamés élu(e)s :

Liste n° 1 – MR-ELD :

Effectifs : Monsieur MARCK Christophe, Monsieur JAMAGNE Marc et Monsieur DEBOR Olivier.

Suppléants : Madame NOSSENT Christine, Madame JANSSEN Colette, Monsieur ROLAND Lionel, Monsieur DURKTA Fabrice, Madame de BIOLLEY-de MACAR Hélène, Monsieur HAOT Philippe, Madame DEGER Delphine, Madame MORETTO Anna, Madame MOULHAN Isabelle, Monsieur LALLEMAND Grégory, Madame CAUCHIE Pascale, Madame BAIWIR Patricia, Monsieur NAMOTTE Loïc, Monsieur MAWET Jacques, Madame LEGRAND-BOURGEOIS Fabienne et Monsieur LOUVRIER Guy.

Liste n° 14 – BOURGMESTRE :

Effectifs : Monsieur BELTRAN Fabien, Monsieur NORI Enrico-Eric, Madame JUPRELLE Isabelle, Monsieur MARCQ Sébastien, Madame DEGLIN Joëlle, Monsieur SOOLS Nicolas, Monsieur FELIX Jonathan, Monsieur MARTIN Guy, Madame DENOOZ

Anne-Lyse, Monsieur LAINERI Riccardo et Madame DUMONT Myriam.

Suppléants : Madame GONZALEZ SANZ Ana, Monsieur ADELIN Mike, Monsieur DE HAN Eric, Monsieur COLLARD David, Madame BOTTERMAN Isabelle, Madame HEUZE Joëlle, Madame SANTKIN Samantha et Madame SERVAIS Anne-Marie.

Liste n° 15 – ECOVA :

Effectifs : Monsieur VENDY Etienne, Monsieur DOMBARD André, Monsieur JAMART Hubert, Madame ANDRE Brigitte et Monsieur DEGEE Arthur.

Suppléants : Madame JACOB Anne, Madame CATOUL Anne, Madame TRIBOLET Marie, Monsieur MOTTET Henri, Madame WUIDAR Anne-Marie, Monsieur MARECHAL Edouard, Madame HASARD-AUSTEN Josiane, Madame GILLES Marylène, Monsieur MATZ Yves, Madame HICK Sybilla, Madame THIENPONT Yolande, Monsieur LEBLANC Pierre, Monsieur FAYED Omar et Monsieur CLOSE Philippe.

## **2- VÉRIFICATION ET VALIDATION DES POUVOIRS DES CONSEILLER(ÈRE)S COMMUNAUX(ALES)**

Monsieur Fabien BELTRAN, Président, donne lecture du rapport du Collège communal en date du 26 novembre 2018 duquel il résulte que les pouvoirs de tous les membres élus précités ont à nouveau été vérifiés ;

Considérant qu'au vu des informations produites à la date de ce jour les élus précités :

- continuent de remplir toutes les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 et L4142-1 §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- n'ont pas été privés, à la date de ce jour, du droit d'éligibilité par condamnation ni exclus de l'électorat par application de l'article L4121-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- n'ont pas été condamnés, au cours des douze dernières années, même avec sursis, du chef de l'une des infractions prévues aux articles 240, 241, 243 et 245 à 248 du Code pénal et commises dans l'exercice de fonctions communales ;
- ne tombent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-1 et L1125-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant, dès lors, que rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs ;

SONT VALIDES les pouvoirs de Monsieur MARCK Christophe, Monsieur JAMAGNE Marc, Monsieur DEBOR Olivier, Monsieur BELTRAN Fabien, Monsieur NORI Enrico-Eric, Madame JUPRELLE Isabelle, Monsieur MARCQ Sébastien, Madame DEGLIN Joëlle, Monsieur SOOLS Nicolas, Monsieur FELIX Jonathan, Monsieur MARTIN Guy, Madame DENOOZ Anne-Lyse, Monsieur LAINERI Riccardo, Madame DUMONT Myriam, Monsieur VENDY Etienne, Monsieur DOMBARD André, Monsieur JAMART Hubert, Madame ANDRE Brigitte et Monsieur DEGEE Arthur.

### **3- PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DES CONSEILLER(ÈRE)S COMMUNAUX(ALES)**

A. Monsieur le Président Fabien BELTRAN constate qu'il peut être procédé à la prestation de serment et cède la présidence à Monsieur Christophe MARCK, 1<sup>er</sup> Echevin en titre.

Monsieur Christophe MARCK, 1er Echevin sortant et réélu conseiller communal, invite Monsieur Fabien BELTRAN à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Monsieur Fabien BELTRAN est alors déclaré installé dans ses fonctions de Conseiller communal et redevient de droit Président de la séance.

B. Monsieur le Président Fabien BELTRAN invite alors les élu(e)s dont les pouvoirs ont été validés à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Prêtent successivement serment :

Monsieur MARCK Christophe, Monsieur JAMAGNE Marc, Monsieur DEBOR Olivier, Monsieur NORI Enrico-Eric, Madame JUPRELLE Isabelle, Monsieur MARCQ Sébastien, Madame DEGLIN Joëlle, Monsieur SOOLS Nicolas, Monsieur FELIX Jonathan, Monsieur MARTIN Guy, Madame DENOZ Anne-Lyse, Monsieur LAINERI Riccardo, Madame DUMONT Myriam, Monsieur VENDY Etienne, Monsieur DOMBARD André, Monsieur JAMART Hubert, Madame ANDRE Brigitte et Monsieur DEGEE Arthur.

Les précité(e)s sont alors déclaré(e)s installé(e)s dans leurs fonctions.

### **4- ADOPTION D'UN PACTE DE MAJORITÉ**

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement son article L1123-1, §2 ;

Vu le résultat des élections communales du 14 octobre 2018 duquel il résulte que les trois groupes politiques suivants sont présents au Conseil :

BOURGMESTRE – 11 membres : Monsieur BELTRAN Fabien, Monsieur NORI Enrico-Eric, Madame JUPRELLE Isabelle, Monsieur MARCQ Sébastien, Madame DEGLIN Joëlle, Monsieur SOOLS Nicolas, Monsieur FELIX Jonathan, Monsieur MARTIN Guy, Madame DENOZ Anne-Lyse, Monsieur LAINERI Riccardo et Madame DUMONT Myriam ;

ECOVA – 5 membres : Monsieur VENDY Etienne, Monsieur DOMBARD André, Monsieur JAMART Hubert, Madame ANDRE Brigitte et Monsieur DEGEE Arthur ;

MR-ELD – 3 membres : Monsieur MARCK Christophe, Monsieur JAMAGNE Marc et Monsieur DEBOR Olivier ;

Vu le projet de pacte de majorité 323739 déposé par les groupes BOURGMESTRE et ECOVA entre les mains du Directeur général en date du 12 novembre 2018 ;

Considérant que ce pacte est signé par les 16 élus desdits groupes ;

Considérant que le pacte présente les personnes suivantes aux mandats exécutifs :

Bourgmestre : Monsieur Fabien BELTRAN  
1<sup>er</sup> Echevin : Monsieur Enrico-Eric NORI  
2<sup>ème</sup> Echevine : Madame Isabelle JUPRELLE  
3<sup>ème</sup> Echevin : Monsieur Sébastien MARCQ  
4<sup>ème</sup> Echevine : Madame Joëlle DEGLIN  
Président du CPAS : Monsieur Etienne VENDY

Considérant que le pacte est signé par ces six mandataires presentis ;

ADOpte, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 19, le pacte de majorité proposé par les groupes BOURGMESTRE et ECOVA désignant :

Bourgmestre : Monsieur Fabien BELTRAN  
1<sup>er</sup> Echevin : Monsieur Enrico-Eric NORI  
2<sup>ème</sup> Echevine : Madame Isabelle JUPRELLE  
3<sup>ème</sup> Echevin : Monsieur Sébastien MARCQ  
4<sup>ème</sup> Echevine : Madame Joëlle DEGLIN  
Président du CPAS : Monsieur Etienne VENDY

## **5- PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DU BOURGMESTRE**

Le Conseil constate qu'il n'existe aucun cas d'incompatibilité visé aux articles L1125-1 & L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et qu'il peut être procédé à la prestation de serment.

Monsieur Christophe MARCK, 1<sup>er</sup> Echevin sortant, Président, invite alors Monsieur Fabien BELTRAN à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Monsieur Fabien BELTRAN est alors déclaré installé dans ses fonctions de Bourgmestre et reprend la Présidence de la séance.

## **6- PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DES ECHEVIN(E)S**

### **A. Premier Echevin – Monsieur Enrico-Eric NORI**

Le Conseil constate qu'il n'existe aucun cas d'incompatibilité visé aux articles L1125-1 & L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et qu'il peut être procédé à la prestation de serment.

Monsieur le Président invite alors Monsieur Enrico-Eric NORI à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Monsieur Enrico-Eric NORI est alors déclaré installé dans ses fonctions de 1<sup>er</sup> Echevin.

### **B. Deuxième Echevine – Madame Isabelle JUPRELLE**

Le Conseil constate qu'il n'existe aucun cas d'incompatibilité visé à aux articles L1125-1 & L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et qu'il peut être procédé à la prestation de serment.

Monsieur le Président invite alors Madame Isabelle JUPRELLE à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Madame Isabelle JUPRELLE est alors déclarée installée dans ses fonctions d'Echevine.

### **C. Troisième Echevin – Monsieur Sébastien MARCQ**

Le Conseil constate qu'il n'existe aucun cas d'incompatibilité visé aux articles L1125-1 & L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et qu'il peut être procédé à la prestation de serment.

Monsieur le Président invite alors Monsieur Sébastien MARCQ à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Monsieur Sébastien MARCQ est alors déclaré installé dans ses fonctions d'Echevin.

### **D. Quatrième Echevine – Madame Joëlle DEGLIN**

Le Conseil constate qu'il n'existe aucun cas d'incompatibilité visé aux articles L1125-1 & L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et qu'il peut être procédé à la prestation de serment.

Monsieur le Président invite alors Madame Joëlle DEGLIN à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Madame Joëlle DEGLIN est alors déclarée installée dans ses fonctions d'Echevine.

## 7- TABLEAU DE PRÉSEANCE DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Conseil communal,

Considérant que, conformément à l'article L1122-18 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le tableau de préséance doit être réglé par le règlement d'ordre intérieur ;

Considérant que celui-ci a été adopté par notre Assemblée en date du 21 janvier 2013 ;

Considérant par conséquent qu'il s'indique de dresser le tableau selon les articles 1er, 2 et 3 dudit règlement ;

ARRETE comme suit le tableau de préséance des Conseillers communaux :

Ordre de préséance	NOMS et PRENOMS des Conseillers et Conseillères	Date d'entrée en fonction	Suffrages obtenus au scrutin du 14 octobre 2018
1	DOMBARD André	17/06/1982	212
2	VENDY Etienne	02/01/2001	477
3	MARCK Christophe	04/12/2006	268
4	DEGEE Arthur	04/12/2006	123
5	BELTRAN Fabien	03/12/2012	1.202
6	NORI Enrico	03/12/2012	550
7	JUPRELLE Isabelle	21/04/2008	447
8	DEGLIN Joëlle	03/12/2012	286
9	SOOLS Nicolas	03/12/2012	247
10	MARTIN Guy	03/12/2012	210
11	LAINERI Riccardo	03/12/2012	169
12	JAMAGNE Marc	24/04/2017	127
13	MARCQ Sébastien	03/12/2018	377
14	FELIX Jonathan	03/12/2018	243
15	JAMART Hubert	03/12/2018	182
16	DENOOZ Anne-Lyse	03/12/2018	177
17	ANDRE Brigitte	03/12/2018	160
18	DUMONT Myriam	03/12/2018	129
19	DEBOR Olivier	03/12/2018	102

## 8- DÉSIGNATION DES NEUF MEMBRES DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE PAR LES GROUPES POLITIQUES

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, spécialement ses articles 10 à 12 ;

Vu la Circulaire 324172 du 23 octobre 2018 de Madame la Ministre wallonne des

Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, relative au renouvellement des conseils de l'action sociale [...] ;

Considérant qu'au vu des résultats électoraux les sièges au Conseil de l'Action Sociale se répartissent comme suit entre les différents groupes politiques :

GROUPE POLITIQUE	SIEGES CONSEIL COMMUNAL	CALCUL	RESULTAT	SIEGE(S) CPAS
1 – MR-ELD	3	= (9 X 3) / 19	1,42	2
14 – BOURGMESTRE	11	= (9 X 11) / 19	5,21	5
15 – ECOVA	5	= (9 X 5) / 19	2,37	2
<i>TOTAUX</i>	<i>19</i>			<i>9</i>

Vu l'acte de présentation 323918 déposé le 16 novembre 2018 par le groupe MR-ELD et comprenant les deux noms suivants : Madame Christine NOSENT et Monsieur Lionel ROLAND ;

Vu l'acte de présentation 323983 déposé le 16 novembre 2018 par le groupe ECOVA et comprenant les deux noms suivants : Monsieur Etienne VENDY et Madame Yolande THIENPONT ;

Vu l'acte de présentation 323987 déposé le 16 novembre 201 par le groupe BOURGMESTRE et comprenant les cinq noms suivants : Madame Ana GONZALEZ-SANZ, Monsieur Mike ADELIN, Monsieur Eric DE HAN, Monsieur David COLLARD et Madame Isabelle BOTTERMAN ;

Considérant que ces actes sont recevables et réguliers, qu'ils correspondent au prescrit légal ;

CONSTATE que le Conseil du Centre Public d'Action Sociale de Trooz sera composé, pour la législature 2018-2024, des neuf membres suivants :

Groupe BOURGMESTRE : Madame Ana GONZALEZ-SANZ, Monsieur Mike ADELIN, Monsieur Eric DE HAN, Monsieur David COLLARD et Madame Isabelle BOTTERMAN ;

Groupe ECOVA : Monsieur Etienne VENDY et Madame Yolande THIENPONT ;

Groupe MR : Madame Christine NOSENT et Monsieur Lionel ROLAND.

## **9- ELECTION DES DEUX MEMBRES DU CONSEIL DE POLICE**

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la Nouvelle loi communale ;

Vu la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal ;

Vu la Circulaire du 13 novembre 2018 de Monsieur le Ministre fédéral de l'Intérieur relative à l'élection et l'installation des conseillers de police d'une zone pluricommunale ;

Considérant que l'article 18 de ladite Loi prévoit que l'élection des membres du Conseil de police a lieu au cours de la séance publique lors de laquelle le Conseil communal est installé ou au plus tard dans les 10 jours (Si ce dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, ce délai est prolongé jusqu'au prochain jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié légal) ;

Considérant que le Conseil de police de la zone pluricommunale est composé de dix-neuf membres élus, conformément à l'article 12, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Loi du 7 décembre 1998 (69.028 habitants) ;

Vu la décision du 28 novembre 2018 du Conseil de police de la zone SECOVA relatif à la répartition des sièges entre les communes ;

Considérant que, conformément à l'article 12, alinéa 2, de la Loi du 7 décembre 1996, le Conseil communal doit procéder à l'élection de deux membres du Conseil communal au Conseil de police;

Considérant que chacun des conseillers communaux dispose d'une voix, conformément à l'article 16 de la Loi du 7 décembre 1998 ;

Vu l'acte de présentation 323979 introduit conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal ;

Considérant que cet acte présente les candidats mentionnés ci-après et qu'il est signé par les élus au Conseil communal suivants :

1/ nom du candidat membre effectif : Monsieur Arthur DEGEE ;

2/ nom du candidat membre suppléant : Monsieur André DOMBARD ;

3/ noms des élus au Conseil communal qui ont fait la présentation : Monsieur André DOMBARD, Madame Brigitte ANDRE, Messieurs Etienne VENDY, Arthur DEGEE et Hubert JAMART ;

Vu l'acte de présentation 324237 introduit conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal ;

Considérant que cet acte présente les candidats mentionnés ci-après et qu'il est signé par l'élu au Conseil communal suivant :

1/ nom du candidat membre effectif : Monsieur Guy MARTIN ;

2/ nom de la candidate membre suppléante : Madame Myriam DUMONT ;

3/ nom de l'élu au Conseil communal qui a fait la présentation : Monsieur Fabien BELTRAN ;

Vu la liste de candidats établie par Monsieur le Bourgmestre, conformément à l'article 7 de l'Arrêté royal précité, sur la base desdits actes de présentation et libellée comme suit :

Candidats membres effectifs par ordre alphabétique	Candidats suppléants pour chaque candidat membre effectif mentionné ci-contre, dans l'ordre suivant lequel ils sont susceptibles de le remplacer
Nom : DEGEE Prénoms : Arthur Date de naissance : 15/10/1947 Profession : Retraité	1. Nom : DOMBARD Prénom : André Date de naissance : 26/04/1947 Profession : Retraité
	2. Nom : ---- Prénom : ---- Date de naissance : ---- Profession : ----
Nom : MARTIN Prénoms : Guy Date de naissance : 24/02/1957 Profession : Retraité	1. Nom : DUMONT Prénom : Myriam Date de naissance : 08/04/1964 Profession : Indépendante
	2. Nom : ---- Prénom : ---- Date de naissance : ---- Profession : ----



Etablit que Monsieur Jonathan FELIX et Madame Anne-Lyse DENOOZ, conseillers communaux les plus jeunes, assistent Monsieur le Bourgmestre lors des opérations du scrutin et du recensement des voix (article 10 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000) ;

PROCEDE, en séance publique et à scrutin secret, à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du conseil de police :

- 19 conseillers prennent part aux scrutins et reçoivent chacun un bulletin de vote,
- 19 bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne ;

En ce qui concerne ces bulletins, le recensement des voix donne le résultat suivant :

- 0 bulletins non valables,
- 0 bulletins blancs,
- 19 bulletins valables ;

Les suffrages exprimés sur les 19 bulletins de vote valables, se répartissent comme suit :

Nom et prénom des candidats membres effectifs	Nombre de voix obtenues
DEGEE Arthur	5
MARTIN Guy	14
Nombre total de votes :	19

Constate que les suffrages ont été exprimés au nom de candidats membres effectifs présentés selon les règles ;

Constate que les deux candidats membres effectifs, qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus ;

Par conséquent, Monsieur le Bourgmestre constate que :

Sont élus membres effectifs du Conseil de police :	Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre sont, de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces membres effectifs
1/ DEGEE Arthur	1/ DOMBARD André 2/ -----
2/ MARTIN Guy	1/ DUMONT Myriam 2/ -----

Constate que la condition d'éligibilité est remplie par :

- les deux candidats membres effectifs élus ;
- les deux candidats, de pleins droits suppléants de ces deux candidats membres effectifs ;

Constate qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité précisés à l'article 15 de la Loi du 7 décembre 1998 ;

Le présent procès verbal sera envoyé sans délai en deux exemplaires au Collège Provincial de Liège, conformément à l'article 18bis de la Loi du 7 décembre 1998 et à l'article 15 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal.

Le Secrétaire,  
*(s) Bernard FOURNY*

Les Assesseurs,  
*(s) Jonathan FELIX*  
*(s) Anne-Lyse DENOOZ*

Le Président,  
*(s) Fabien BELTRAN*

## 10- DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

### **Déclaration de politique générale pour la législature 2018-2024**

**Présentée au nom de la majorité au conseil communal du 3 décembre 2018**

**par Monsieur Fabien Beltran en sa qualité de Bourgmestre.**

C'est en ma qualité de Bourgmestre qu'il me revient de vous présenter les lignes de force de la politique que la nouvelle majorité entend mener au cours des six prochaines années.

Deux formations politiques, « Ensemble avec le Bourgmestre » et « EcoVa » se sont engagées pour constituer une majorité et élaborer un programme de gestion ambitieux, réaliste et qui place le citoyen au cœur des préoccupations des élus.

Nous entamons cette nouvelle législature avec une équipe solide et motivée, ancrée à gauche et qui traduit la volonté de s'inscrire dans une représentation démocratique significative de la population de notre commune.

Pour rencontrer au mieux les attentes des habitants, notre majorité propose de privilégier un mode de gestion communale qui s'articule autour de 3 objectifs fondamentaux :

#### **a. La participation citoyenne**

Il est primordial que le citoyen soit correctement et clairement informé des décisions ou des orientations prises par les autorités communales. Il est aussi important que la population puisse rencontrer ses élus afin qu'elle soit entendue. Des élus présents sur le terrain, un réel soutien aux comités de quartiers, des contacts directs avec les citoyens, des réunions de quartiers, des conseils participatifs (jeunes et aînés) sont autant de chemins d'actions que nous voulons tracer.

Concrètement, nous souhaitons que chaque citoyen puisse participer activement à la construction de la vie de sa commune, notamment :

- En mettant en place le débat citoyen autour de projets de quartiers et en proposant des budgets participatifs par lesquels la commune octroie à des citoyens (à travers des conseils de quartier ou comités de quartier) un budget déterminé afin de réaliser des projets de proximité sélectionnés selon des modes démocratiques. Aux citoyens de participer et choisir leurs projets.
- En permettant aussi aux citoyens de formuler directement auprès du conseil communal des propositions dans le respect de la réglementation en les motivant ainsi que des amendements aux projets en cours.
- Nous entendons dynamiser la démocratie en poursuivant une politique d'information et de communication multicanale objective et efficace. Etre informé de la gestion communale, c'est être associé, c'est participer. La commune jouera un rôle de facilitateur en fédérant les initiatives des associations et privilégiant les

synergies et le travail en réseau.

- En mettant en place un baromètre périodique des attentes et de la satisfaction des usagers des services communaux.
- En maintenant les actions mobilisatrices telles que : façades fleuries, jardins fleuris, nettoyage de printemps, quartiers propres, ...

## **b. L'accent sur des valeurs essentielles**

Notre équipe s'engage à travailler pour l'intérêt général et à respecter les valeurs universelles des droits humains. Nous avons la volonté de travailler sur des principes de synergies et de transversalité à moyen et à long terme. La bonne gouvernance constituera la ligne de force de notre action.

Nous voulons maintenir un service public communal de qualité qui pourra répondre aux besoins de la population et, ce, dans l'intérêt général en soutenant le personnel communal et en leur offrant un bon climat de travail et des propositions adaptées de formations.

Nous voulons persévérer dans un bon usage des moyens financiers disponibles, notamment par un important travail de recherche de subsides, de primes et d'incitants.

Le renforcement du maillage social et de la solidarité intergénérationnelle sont des axes prioritaires.

Nous voulons également un pouvoir de proximité qui soutient sans réserve ses écoles fondamentales communales ouvertes à tous et dont les qualités pédagogiques sont largement reconnues afin d'assurer à nos enfants un parcours scolaire serein et épanouissant.

Nous voulons, dans la mesure des possibilités, réduire l'empreinte écologique de la commune.

## **c. La volonté de faire de Trooz une commune attractive pour tous**

Notre ambition est de construire au quotidien une commune accueillante, chaleureuse et solidaire. La commune doit créer des conditions de vie sociale sereine. Elle est un lieu de fraternité qui doit proposer des solutions pratiques de proximité pour les personnes confrontées à des besoins sociaux et sanitaires.

Nous voulons investir dans les quartiers, dans les comités, dans le monde associatif, culturel et sportif. Nous voulons développer une vision durable et ambitieuse dans les politiques d'aménagement du territoire local.

Trooz est et doit rester une commune à taille humaine, à l'architecture et à l'environnement préservés avec des commerces de proximité et doit offrir un espace de vie harmonieux à tous ses habitants. L'économie locale et les circuits courts resteront privilégiés.

Nous nous appuyerons sur le savoir-faire et sur l'expertise des habitants pour monter nos projets. Nous mettrons en évidence le patrimoine culturel, naturel et architectural de la commune.

## II. 12 Axes CONCRETS pour Trooz

### 1. LA MOBILITE

Nous voulons pérenniser le calme et la tranquillité des Troозиens, nous voulons leur permettre de circuler facilement et assurer un trafic fluide sur les axes, tout en sécurisant et développant les modes de circulation doux.

#### **Nous proposons de :**

- Finaliser la voie lente entre Trooz et Chaudfontaine et la développer vers Liège et Verviers tout en la reliant avec nos villages. Nous jetterons les bases d'un Ravel sur la vallée de la Vesdre ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs (vélo, covoiturage, ...) et proposer aux visiteurs une formule financièrement attractive combinant une activité sur la commune avec un billet de transport en commun ;
- Favoriser les espaces piétons et augmenter la sécurité des usagers les plus faibles ;
- Sécuriser le cheminement des enfants à proximité des écoles ;
- Continuer la rénovation du balisage et entretenir régulièrement le très beau réseau balades de notre commune, notamment en faisant converger certains chemins structurants vers la future voie lente ;
- Programmer un plan de rénovation des voiries et trottoirs communaux ;
- Soutenir les projets supra locaux de mobilité avec voies pédestres thématiques et cavaliers (projets dits « Via Charlemagne » et « D'Artagnan »)

### 2. L'ENFANCE ET L'ENSEIGNEMENT

L'école doit mettre tout en œuvre pour lutter contre le décrochage et l'échec scolaire. Nous voulons permettre à tous les élèves d'utiliser les nouvelles technologies, de se familiariser aux outils qui leur permettront de se préparer à une vie active et autonome.

#### **Nos priorités :**

- Assurer l'accueil de tous les élèves sans discrimination philosophique, sociale ou culturelle ;
- Poursuivre l'extension et la rénovation des infrastructures et en particulier les cours d'école ;
- Poursuivre l'équipement des écoles en matériel adapté aux nouvelles technologies ;
- Garantir le choix d'une seconde langue dès la 1<sup>ère</sup> année primaire ;
- Garantir au personnel enseignant une formation continue de qualité et soutenir leurs projets pour l'école.

L'accueil de la petite enfance est un levier pour la lutte contre la pauvreté et favorise l'égalité des chances dès le plus jeune âge. Il contribue à améliorer la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle des familles et, par conséquent, à assurer une égalité entre tous.

**Nous voulons encore :**

- Développer l'ATL (Accueil Temps Libres) pour permettre un accueil de qualité durant les périodes de garderies scolaires et extrascolaires ;
- Maintenir et développer les activités et les stages variés durant les congés scolaires à des prix accessibles pour tous ;
- Soutenir notre école de devoirs accessible à tous les enfants et adolescents de l'entité ;
- Continuer à offrir aux enfants la possibilité de découvrir d'autres horizons (sorties scolaires, classes de neige, classes de sports, classes de mer, découverte de la commune) à des prix accessibles à tous ;
- Conclure des contrats pour la fourniture de repas équilibrés et de qualité avec des producteurs et acteurs régionaux ;
- Installer des fontaines d'eau au sein des écoles communales ;
- Développer des initiatives de type « SOS Papy-Mamy », mettant en relations des parents et des aînés pouvant assurer le rôle de grands-parents temporaires pour une journée ou une après-midi. Favoriser ainsi la mise en relation des différentes générations dans le but de créer et pérenniser les relations intergénérationnelles ;
- Développer, à moyen terme, une école d'immersion et/ou de pédagogie active ;
- Lutter contre le harcèlement scolaire en poursuivant les actions de prévention ;
- Continuer à améliorer la sécurité des enfants aux abords et dans l'enceinte de l'école.

### **3. LA JEUNESSE**

Notre jeunesse a besoin d'exister, de s'exprimer, de pouvoir se retrouver dans sa commune et d'avoir des endroits à disposition où se réunir. Pour cette raison, nous soutiendrons, d'une part, les mouvements de jeunesse et, d'autre part, la création d'espaces jeunes, en étroite collaboration avec les services communaux et les éducateurs de rue.

Nous voulons impliquer davantage nos jeunes dans la vie communale, entendre leurs préoccupations et les sensibiliser à la citoyenneté.

**Nous voulons :**

- Mettre en place un « Conseil consultatif des jeunes », un véritable réseau d'actions et d'informations pour nos jeunes ;
- Informer les jeunes, de manière régulière, en utilisant leurs canaux de communication,

des activités culturelles et sportives qui leur sont accessibles ;

- Soutenir efficacement les Mouvements de Jeunesse et les associations culturelles et sportives qui développent des activités spécifiques aux enfants et adolescents ;
- Favoriser le sport de rue en rénovant les infrastructures extérieures existantes qui permettent aux jeunes et moins jeunes de pratiquer du sport dans leur quartier et aussi en installant des espaces de convivialité intergénérationnels ;
- Améliorer l'attrait de nos maisons de jeunes ;
- Créer une AMO (Aide en Milieu Ouvert) sur le territoire de notre commune pour soutenir les jeunes et leurs parents en difficultés.

#### **4. LES AINÉS ET L'INTERGÉNÉRATIONNEL**

La présence de plus en plus d'aînés dans notre commune (environ 15% de personnes de plus de 65 ans) est un signe de richesse sociale.

Nous voulons leur permettre de garder leur autonomie et leur cadre de vie mais aussi les inviter à participer pleinement à la vie politique, économique, culturelle, sociale et associative de notre commune.

##### **Nos priorités :**

- Soutenir les associations qui développent des activités sportives et culturelles ;
- Créer dans les quartiers des lieux de rencontre intergénérationnels pour permettre les échanges en toute convivialité ;
- Continuer à rendre l'espace public plus sûr et plus convivial ;
- Encourager le développement de projets « Seniors consultants » composés de travailleurs, d'artistes, d'artisans à la retraite qui partagent leur expérience en venant en aide à des jeunes, des associations, des écoles ou en participant à des projets de développement local ;
- Mettre en place un Conseil consultatif des Aînés ;
- Lutter contre l'isolement des aînés et renforcer leur participation à la vie sociale, culturelle et politique dans les différentes structures communales, para-communales, et provinciales, notamment en organisant des conférences, des formations et des activités ayant pour but l'inclusion en tant qu'acteur à part entière dans la société ;
- Encourager la mise en place de services administratifs décentralisés et « ambulants » permettant aux citoyens et plus particulièrement aux aînés, aux moins valides et aux personnes qui ne disposent pas de véhicule, d'accéder aux services communaux de base ;
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées le souhaitant
- Maintenir nos activités de loisirs pour nos aînés et proposer des excursions accessibles à tous.

## 5. LE SPORT POUR TOUS

Notre commune est dotée de nombreuses infrastructures sportives de grande qualité. Notre première priorité est d'avoir une gestion équitable de ces infrastructures vis-à-vis des différents clubs sportifs de notre commune.

### **Nos priorités :**

- Promouvoir des zones de délasserment : créer, améliorer et réaffecter des endroits récréatifs de plein air dans un cadre verdoyant et propre ;
- Rénover l'ancien terrain de Beach volley dans le parc communal et en faire un espace de détente pour tous ;
- Favoriser l'équilibre jeunes-seniors en organisant des activités entre les générations ;
- Créer des liens entre quartiers en initiant des projets inter-quartiers : tournois sportifs, par exemple ;
- Soutenir les associations sportives porteuses de projets spécifiques ;
- Mettre en place des « chèques sport » ;
- Renforcer la pratique du sport par l'organisation de stages sportifs encadrés par des opérations spécifiques ;
- Maintenir et développer la qualité de nos infrastructures sportives ;
- Renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les vacances scolaires en développant les partenariats entre la commune et la province et avec l'ADEPS.

## 6. LA CULTURE

Le niveau local est un acteur de 1<sup>er</sup> plan en matière d'offre culturelle et de loisirs. Nous souhaitons encore développer le dialogue et le partenariat avec le monde associatif afin de renforcer la cohésion sociale.

A cet effet nous remettons à l'honneur les lieux publics existants et veillerons à les mettre à disposition des associations et des groupements de l'entité.

### **Nos priorités :**

- Aider les associations à la mise en œuvre de nouvelles idées ou de nouveaux projets en créant une maison des associations intergénérationnelles ;
- Organiser une journée des associations pour permettre aux citoyens de découvrir la richesse et la diversité des activités proposées sur notre commune ;
- Aider à l'épanouissement familial sur la commune en permettant l'accès à la culture aux familles nombreuses et aux familles précarisées ;
- Continuer à soutenir les associations qui développent des activités culturelles, manuelles, folkloriques, artistiques, musicales, ...

- Poursuivre le développement de la lecture publique au travers du réseau des bibliothèques communales et provinciales (réseau ALEPH) ;
- Favoriser la création culturelle et le développement des arts sous toutes leurs formes ;
- Faciliter l'organisation de manifestations publiques par des citoyens (concert, forum, conférence, théâtre, ...) en apportant l'aide de services communaux ;
- Assurer le devoir de mémoire et la transmission du savoir ;
- Construire et coordonner des activités autour des neuf thèmes patrimoniaux mis en évidence par le Plan Communal de Développement Rural (en particulier l'automobile et son histoire).

## **7. LE LOGEMENT et L'AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE**

Notre commune détient quelques manettes du pouvoir en matière urbanistique et infractionnelle. Elle peut accroître son influence en définissant une vision à long terme de son aménagement du territoire : quel avenir pour le bâti, quelle place pour les zones économiques, quels espaces de convivialité promouvoir, comment conserver le caractère rural de nos villages... ?

### **Nos priorités :**

- Continuer à donner envie de venir habiter à Trooz en aidant les nouveaux venus, en les accueillant et en facilitant leurs démarches administratives ;
- Poursuivre les projets définis dans le cadre du plan communal de développement rural pour une gestion durable et dynamique de notre espace public ;
- Renforcer la rénovation du bâti existant en créant des primes à la rénovation ;
- Réinsérer les bâtiments inoccupés sur le marché locatif, notamment en stimulant l'habitation des logements actuellement délaissés en partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale et le secteur coopératif ;
- Développer des installations adaptées aux besoins des personnes à mobilité réduite ;
- Favoriser la qualité de vie dans les quartiers en partenariat étroit avec le Foyer de la Région de Fléron ;
- Développer une stratégie systématique de lutte contre l'insalubrité de certains logements. La commune amplifiera son action visant à identifier les logements insalubres et surpeuplés, par une coordination forte entre les services de police, de la population, de l'urbanisme et du CPAS ;
- Renforcer notre présence au sein de l'Agence immobilière sociale Ourthe-Vesdre-Amblève afin de faire entrer dans le parc locatif, et à des prix raisonnés, des biens immobiliers privés.



## **8. L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITE DE VIE**

La préservation de notre environnement est une de nos priorités. Nous voulons faire de la protection de l'environnement une préoccupation transversale dans l'ensemble des dossiers communaux.

### **Nos actions :**

- Renforcer l'action des agents de propreté dans chacun des quartiers ;
- Lutter efficacement contre les dépôts clandestins par l'éducation, la prévention et la répression ;
- Développer des jardins et potagers collectifs qui animeront les quartiers et créeront des liens et de la solidarité entre voisins ;
- Développer encore les parcours pédestres, les circuits VTT et proposer des itinéraires pour les joggeurs ;
- Entretenir et embellir les venelles de notre commune, encourager le verdissement de l'espace public et poursuivre le travail de réouverture des sentiers communaux ;
- Rétablir les primes liées à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Soutenir les comités de quartier dans leurs initiatives ;
- Surveiller le respect des conditions d'exploitation des permis d'environnement et d'urbanisme et être attentif à ce que les engagements pris lors des prochaines fermetures des sites d'extraction soient appliqués.

## **9. L'ECONOMIE ET L'EMPLOI**

Nous encouragerons l'arrivée de nouveaux commerces et nous soutiendrons les commerces existants. L'attrait et la qualité des espaces dédiés aux TPE et PME devra être améliorés en vue de créer des emplois locaux. L'économie associative, non marchande et collaborative sera encouragée.

### **Nos priorités :**

- Soutenir et promouvoir l'esprit d'entreprendre particulier en s'appuyant sur les «talents locaux» ;
- Soutenir et promouvoir l'ouverture de commerces par la mise en place d'une prime à l'installation ;
- Entretenir un dialogue permanent avec les commerçants ;
- Créer un registre des entreprises locales afin de les informer de tout marché public initié ou connu pas la commune et les soutenir dans leurs demandes de permis ;
- Soutenir les associations de commerçants en matière d'animation commerciale, de

décoration de fête, d'aménagement de l'espace public, de mobilité, de gestion des déchets et des nuisances ;

- Réaliser un audit en collaboration avec l'Université de Liège sur le redéploiement du commerce de proximité ;

- Promouvoir le parc d'activité économique de la SPI+, rue de la Métal, afin qu'il retrouve une attractivité au profit des PME et des artisans ;

- Créer des zones de free wifi pour que tous puissent accéder au Web dans toute la Commune ;

- Poursuivre les synergies entre la Maison de l'Emploi, les employeurs et les écoles, afin d'orienter les jeunes vers des secteurs d'activités en pénurie de main d'œuvre ;

- Mettre en place des « chèques commerce » qui remplaceraient les primes versées par la commune (naissance, noces d'or) et proposer une carte de fidélité « Commerce local » ;

- Stimuler l'économie circulaire (espace troc, cuisine communautaire, entreprise de nettoyage, ressourcerie, repair café, GAC, Ceinture alimentaire liégeoise,) ;

- Développer le tourisme de proximité et privilégier des événements avec retombées sur les commerces locaux ;

- Favoriser l'installation ou l'orientation d'agriculteurs vers les cycles courts ;

- Inscrire la commune dans un Groupe d'Action Locale.

## **10. LE PATRIMOINE ET LES INFRASTRUCTURES**

Nous souhaitons entretenir et développer le patrimoine et les infrastructures.

Nous voulons continuer à investir dans nos bâtiments communaux et notamment dans les écoles. Nous poursuivrons notre plan de rénovation des 100 kms de voiries communales et nous maintiendrons une politique d'investissement contrôlée de la commune.

### **Nous voulons aussi :**

- Poursuivre l'aménagement d'espaces verts et d'espaces pour piétons et cyclistes ;

- Favoriser des espaces pour les promenades d'animaux avec les équipements nécessaires pour garantir la propreté ;

- Continuer à imposer la création de bassins d'orage dans les nouveaux lotissements ;

- Etudier toutes les possibilités techniques afin d'éviter au maximum les problèmes de crues et d'inondations ;

- Adapter l'égouttage pour remédier aux inondations de plus en plus fréquentes ;

- Poursuivre la rénovation et la réfection durable, efficace et en profondeur des voiries et des trottoirs et en particulier de la Grand-rue ;

- Continuer l'entretien régulier et mettre en valeur le patrimoine communal ;
- Etablir une coordination effective des travaux effectués dans la commune, via une synergie efficace entre les services communaux, pour réduire au maximum leur durée et leur fréquence ;
- Finaliser la rénovation du Maka à la Fenderie ;
- Rénover et mettre en valeur nos places de village comme par exemple Teixeira à la Brouck, Emile Vandervelde à Fraipont, ...

## **11. LA SECURITE ET LA PREVENTION**

Une attention particulière sera donnée à la sécurité du citoyen qui reste, bien sûr, une priorité majeure pour nous. Cela ne peut se concevoir sans une collaboration étroite et un engagement fort avec la zone de police et la Région wallonne.

### **Nos priorités :**

- Implanter l'éclairage public dans les zones les plus reculées ;
- Renforcer une Police de Proximité efficace, en contact fréquent avec la population ;
- Intensifier la lutte contre les incivilités en faisant respecter les règlements communaux et autres ;
- Développer la médiation de quartier. Et, si la médiation n'aboutit pas, faire appel à un agent constatateur spécifique ;
- Installer, en concertation avec la zone de police, des caméras de surveillance dans les endroits reconnus à risques ;
- Intensifier la prévention et la sécurité, notamment aux abords des écoles.

## **12. L'ACTION SOCIALE ET LA SANTE**

Notre commune est connue et reconnue pour les actions solidaires qu'elle a mises en place et qu'elle soutient. Nous investirons dans la cohésion sociale et dans l'accompagnement social de 1<sup>ère</sup> ligne en nous appuyant sur le CPAS et les acteurs sociaux locaux.

La prévention et la promotion de la santé sont les seuls moyens efficaces et durables d'améliorer la santé de la population à moyen et long terme. Plus la prévention et la promotion de la santé seront développées, moins les traitements seront lourds et onéreux. Une attention particulière sera apportée à l'ensemble des déterminants non médicaux de la santé

### **Nous voulons :**

- Mener, au niveau local, une politique de promotion et de prévention de la santé efficace et renforcer la visibilité du réseau de soins (répertoire) ;

- Coordonner les actions des différents acteurs de terrain (CPAS, Maison médicale, associations...) pour répondre au plus près aux besoins de la population en matière de santé, grâce à la mise en place d'une coordination sociale sur le territoire en partenariats notamment avec la Province et les intercommunales de soins ;
- Encourager l'organisation de séances d'information et de sensibilisation autour des thèmes du bien-être et de la santé. Le recours aux experts de vécus sera favorisé ;
- Promouvoir une alimentation de qualité dans les écoles ;
- Mettre en place un service social de mobilité afin de venir en aide aux personnes qui doivent suivre des traitements médicaux lourds et soutenir les projets d'alternative à l'hospitalisation ;
- Renforcer la collaboration avec le centre de la Croix-Rouge, privilégier les rencontres, les échanges et les réponses humaines et solidaires à la situation migratoire ;
- Renforcer l'information au sujet des droits sociaux et renforcer l'information et l'encadrement quant aux parcours d'insertion possibles ;
- Mettre en place des formations premier secours pour un vaste public.

\*\*\*\*\*

Il ressort de notre programme de gestion une volonté de travailler pour le bien de tous en assurant une égalité de traitement quelles que soient les origines, les convictions philosophiques, politiques et religieuses ou encore le statut social. Nous entendons privilégier l'écoute active et favoriser le dialogue avec les associations et les habitants.

La force collective doit prendre le pas sur les rivalités. Et, si rivalités il y a, elles doivent être productives et constructives pour l'intérêt général.

Nous avons maintenant la lourde, mais combien passionnante tâche, de faire vivre au quotidien cet ambitieux programme.

Cela nécessite de la mobilisation. Cela nécessite de l'accompagnement, de la pédagogie, du débat, de la réflexion et surtout du travail.

Nous devons concentrer nos forces sur la qualité de ce travail et, ce, dans le souci permanent du citoyen.

Alors, chers collègues, levons l'ancre et abordons tous ensemble cette nouvelle législature avec audace et ambition.

**Au nom du Groupe ECOVA, Monsieur le Conseiller DOMBARD lit le texte suivant:**

Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Mes premières paroles iront vers le groupe principal et majoritaire, la liste autour du Bourgmestre.

Qu'ils reçoivent nos félicitations pour leur résultat électoral.

Ma satisfaction est également importante quand je constate que notre conseil est enfin débarrassé de représentants de l'extrême droite, c'est une preuve de maturité de la population.

Je salue également la correction de la nouvelle minorité, partenaire dans la législature précédente, lors de la période pré électorale et de la constitution de la nouvelle majorité.

Je m'attarderai sur la progression du groupe EcoVa. Habitué aux rôles de force d'opposition ou de participation avec 2 ou 3 élus, les dernières élections communales nous ont permis de gravir un échelon important.

Avec près de 26% du corps électoral et 5 élus, sur les bancs du conseil, Ecova est devenu une force qui compte. Plus d'un électeur sur 4 nous a fait confiance.

Nos 5 élus représentent une image à diverses facettes.

Il m'est simple de vous rappeler que le chiffre 5 est le symbole de l'humain, il possède 5 sens, 5 doigts à chaque main et 5 membres : la tête, les 2 bras et les 2 jambes. Une harmonie totale, un équilibre idéal.

Mais j'insisterai surtout sur l'importance de la position des 5 doigts joints dans une main tendue, c'est le mouvement naturel de l'accueil et de l'accord conclu.

Accord réalisé à la suite de la proposition du partenaire majoritaire, former une majorité plébiscitée, populaire et socialement responsable. Vous avez entendu, et j'espère apprécié la Déclaration de Politique Générale, issue de la fusion de nos deux programmes additionnée d'une revisite collective.

Nos élus possèdent des richesses personnelles et diverses : direction hospitalière, médecin, ingénieur civil, responsable de ressources humaines et technicien en bâtiments. Associés au partenaire de la majorité, nous pourrions réfléchir, proposer, donc, influencer, dans l'intérêt de toute la population.

Comme vous venez de l'entendre, nous avons choisi de confier la Présidence du Conseil de l'Action Sociale à notre tête de liste Etienne Vendy, psychologue, attentif aux besoins de la population défavorisée, et donc, très expérimenté en ce domaine et par ailleurs plébiscité par un très beau score personnel. Nous avons également choisi de confier le second poste revenant à EcoVa, au Centre Public d'Action Sociale, à Yola Thienpont, assistance sociale de formation.

La responsabilité de membre du conseil de police a été attribuée à Arthur Degée, lui qui a exercé cette fonction avec assiduité et pertinence dans la précédente majorité. En effet il n'est pas question d'obtenir des succès au sein du Conseil de police mais d'y être présent, de suivre l'évolution, de demander des éclaircissements sur les choix des moyens et de veiller au respect des intérêts de Trooz dans l'équilibre entre les différentes communes de la zone.

Les autres postes à responsabilité seront attribués dans un proche avenir, toujours, nous concernant, dans la recherche de la compétence et de la disponibilité.

Fort de notre diversité, nous nous investirons dans les différentes commissions, dans les intercommunales et dans l'ensemble de la vie communale et para communale. Des dossiers à long terme, seront régulièrement étudiés et déposés sur la table. Je suis confiant de l'aptitude de l'ensemble de la majorité à innover et à réaliser. Nous y participerons au prorata de nos capacités.

Qu'il me soit également autorisé de remercier notre ami Henri Mottet pour les 18 années passées au sein du Conseil communal et au Conseil Public de l'Action Sociale. Ce sont les aléas des réglementations qui ne lui permettront plus de continuer son travail de fond, auprès du monde défavorisé. D'autres tâches se profilent, nous aurons encore bien besoin de son expérience. Merci Henri.

J'associe aux remerciements Jean-Marie Dennoz et Claire Pirard pour leur soutien à la précédente majorité.

Chers collègues, je vous remercie de votre écoute et je vous, je vous souhaite un

excellent travail.

**Au nom du Groupe MR-ELC, Monsieur le Conseiller JAMAGNE** informe l'assemblée qu'ils mèneront une opposition constructive et souhaite une bonne réussite à la majorité en place.

**Au nom du Groupe Ensemble avec le Bourgmestre, Monsieur le Conseiller SOOLS** indique que la présente déclaration de politique générale est ambitieuse et que le rôle des Conseillers sera important pour aider à sa mise en place, il se félicite également de la disparation d'un représentant d'extrême-droite dans l'assemblée.

*Monsieur le Président clôt la séance à 21h17.*

Le Directeur général,

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,

*sceau*

*Bernard FOURNY*

*Fabien BELTRAN*